

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2014**

**PRESENTS :** M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme BARBANCE, M. CAYUELA, Mme GRENTE, Mme RODRIGUEZ, M. DALMAS, Mme CASSAN, Mme ROTH, M. ESCAICH, Mme MOREAU, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

**PROCURATIONS :** Mme CHOUJAA à Mme EYCHENNE ; M. CUBELES à M. BAYONNE ; M. VIVES à M. REIZ ; Mme VIARGUES à Mme FLORES ; Mme SALVANS à M. CASSIGNOL ; M. FAYE à M. RODRIGUES ; M. ROSELLO à Mme FRAPPIER ; M. PECHAMAT à M. ESCAICH

**ABSENTS :** Néant

**1- PERSONNEL**

- **Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'accompagnement à la mobilité professionnelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les termes de la convention de prestation d'accompagnement individualisé à la mobilité et dynamiques professionnelles - Bilan Repères ». Il autorise le Maire à faire appel à ce service pour accompagner 4 agents, à signer la convention et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **Suppression emploi CDI à temps non complet (8 H hebdo) professeur d'espagnol**

Il est précisé au Conseil Municipal que des cours d'espagnol sont organisés auprès du Centre Culturel depuis septembre 2004.

Il apparaît à la rentrée de septembre 2014, que l'organisation des cours d'espagnol est matériellement et économiquement impossible faute d'élèves, en nombre suffisant.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer dans l'intérêt du service l'emploi de professeur d'espagnol à temps non complet et de modifier le tableau des emplois.

**2- FINANCES**

- **Décision modificative n°1 : Budget Primitif 2014 de la commune**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une modification du Budget Primitif est nécessaire pour alimenter en crédits le chapitre 67 et en particulier l'article budgétaire 6718 qui nous permettra de procéder au rachat d'une concession au cimetière communal.

**Dépenses de fonctionnement :**

Chap. 67	Charges exceptionnelles	+1 000 €
Compte 6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 1 000 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	- 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Rando de l'Espoir**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Rando de l'Espoir fête en 2014 ses vingt ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Rando de l'Espoir.

**3- INTERCOMMUNALITE**

- **CLETC – Approbation de la composition et Désignation du représentant de la commune**

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) et de désigner M. Patrice RODRIGUES en tant que représentant de la commune de BEAUZELLE à la CLETC.

**4- ENFANCE ET JEUNESSE**

- **Renouvellement de la convention de Prestation de Service Ordinaire (P.S.O) signée avec la CAF**

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la conclusion de nouvelles conventions « Prestation de Services Ordinaire » avec la CAF selon les détails énoncés et charge Monsieur le Maire de signer ces documents et toutes les pièces qui s'y rattachent.*

#### **5- POLICE MUNICIPALE**

- **Convention pour le prêt d'un cinémomètre par la ville de BEAUZELLE aux communes de MONDONVILLE, AUSSONNE et SEILH et mutualisation de personnel**

*Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver le prêt aux communes d'AUSSONNE, MONDONVILLE et SEILH du cinémomètre permettant d'effectuer des contrôles de vitesse des véhicules, ainsi que la mise à disposition ponctuelle de personnel et la convention de prêt correspondante. Il décide de prendre en charge les frais d'étalonnage du cinémomètre comme prévu dans la convention et que la dépense sera prévue au budget. Il décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tous actes aux effets ci-dessus.*